

**Demande d'un crédit d'investissement destiné à la création d'un Skatepark au Centre sportif des Champs de la Joux**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Objet du préavis**

Le présent préavis a pour objectif de demander un crédit d'investissement destiné à la création d'un Skatepark aux abords des terrains de sport herbeux du Centre sportif des Champs de la Joux (ci-après : le Centre) côté Rue du Stand.

La Municipalité vous soumet cette demande tenant compte, d'une part, qu'elle est le souhait d'un collectif de jeunes (ci-après : le collectif) de la région soutenu par une septantaine de signatures issues de citoyennes et citoyens de notre Commune. D'autre part, elle s'inscrit dans la stratégie de développement d'infrastructures en faveur de la jeunesse décrite dans le programme de législation 2011-2016 de la Municipalité.

Il est à noter que la Suisse a la plus forte densité de skaters in-line du monde, avec presque un million d'actifs. A Sainte-Croix comme ailleurs, les sports à roulettes ont la cote et ne peuvent pas être considérés comme une mode passagère. Toutefois, nous notons, à l'instar d'autres localités, que la cohabitation sur le domaine public n'est pas toujours aisée, dans la mesure où certains usagers en ressentent de l'insécurité. Dès lors, cette demande est aussi une volonté d'éviter à l'encontre des pratiquants de sports à roulettes des actions répressives uniquement en leur proposant une mesure concrète pour exercer leur passion favorite en toute sécurité.

**Projet et descriptif du Skatepark**

***a) Choix du lieu***

Après différentes rencontres avec le collectif, la Municipalité a analysé dans un premier temps les sites potentiels pour accueillir le Skatepark. Le choix final s'est porté sur celui du Centre sportif. En effet, il avait l'avantage d'être un lieu de rencontre déjà fréquenté facile d'accès pour les jeunes résidant dans le village. Afin d'éviter les quelques nuisances générées actuellement par cette activité sportive sur la place bitumeuse du Centre, il a été décidé de choisir la zone herbeuse des terrains de ce dernier, plus précisément en-dessus de la Halle de sport. L'accès se faisant par la rue du Stand sur le chemin menant aux anciennes cibles. L'accès aux installations sera libre et sous la responsabilité des usagers. Son entretien sera assuré dans le cadre des tournées habituelles du secteur de la voirie.

Il est à noter que ce projet, à l'instar des autres constructions, sera mis à l'enquête publique afin que notre population puisse s'exprimer librement.

## **b) Projet d'équipement**

Après les entretiens avec le collectif et le représentant de ce dernier, nous avons pu relever que l'équipement est proportionnel au niveau des utilisateurs et du sport à roulettes concerné. Dès lors, il a été décidé de tenir compte de toutes les classes d'âges soit de l'enfant (~6 ans) à l'adulte, bien que ces derniers soient largement minoritaires. Il a été aussi défini que la cohabitation entre tous les skateurs, rollers et utilisateurs de trottinette devait être prioritaire.

Dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau Skatepark, deux grandes tendances s'affrontent:

- les Skatepark "hors sol" constitués d'une surface de roulement généralement en bitume sur laquelle différents éléments (rampes, rails, bowl, etc.) métalliques, en béton préfabriqué ou en matériaux composites sont implantés en fonction de parcours prédéfinis. C'est typiquement le cas du Skatepark actuel;
- les Skatepark "intégrés" en béton qui forment un tout indissociable et dans lesquels les différents éléments sont directement coulés et construits dans la masse de béton et ne forment qu'une seule et unique surface uniforme. De tels Skatepark sont quasiment fabriqués "sur mesure".

Après étude comparative de plusieurs variantes, le choix de la Municipalité s'est rapidement porté sur la seconde variante, celle-ci présentant de nombreux avantages. On peut citer en particulier :

- la durabilité de l'installation. En effet, un matériau tel que le béton résistera mieux aux sollicitations et aux conditions météorologiques;
- l'entretien d'une telle installation sera très restreint et elle vieillira bien mieux que les éléments préfabriqués;
- le fait que le Skatepark soit en fait un seul et unique élément géant en béton permet une variété de parcours quasi infinie. En outre, la construction "à la main" permet de donner au Skatepark des rayons de courbures très variés que l'on ne peut pas retrouver avec les éléments préfabriqués;
- le béton permet d'obtenir une surface de roulement extrêmement lisse que l'on ne peut pas atteindre avec un enrobé bitumineux. La sensation de glisse qu'un tel revêtement procure est inégalable. En outre, les différentes rampes étant elles-mêmes réalisées et intégrées dans le béton, la transition entre le sol et l'élément se fait en douceur et sans secousses;
- bien que l'emplacement du site est à proximité des habitations, le bruit généré par des installations "intégrées" est beaucoup plus faible que la version "hors sol";
- le fait que les rampes et autres engins soient "coulés dans la masse" évite que ceux-ci ne soient déplacés et mis en scène dans des configurations non souhaitées, voire parfois dangereuses.

En outre, il convient de préciser qu'au niveau du coût de construction, la variante en béton ne représente qu'un surcoût modeste, qui sera rapidement amorti, la durée de vie d'une telle installation étant bien plus longue et les frais d'entretien moindres que sur une installation "hors sol". De plus, le fournisseur proposant ce type de compétence garantit les travaux et leur entretien pendant cinq ans.

Volontairement, le choix a été fait de ne pas avoir des éléments de trop grande taille. En effet, dès que la hauteur des rampes ou des plans inclinés est grande, il n'y a plus que les initiés qui osent s'aventurer sur une telle installation. Or, comme déjà indiqué, la volonté de la Municipalité est d'ouvrir cette installation au plus grand nombre et que le novice y trouve autant de plaisir que l'utilisateur confirmé.

Après avoir associé les jeunes dès le démarrage du projet et tout au long de sa conception, il est également prévu de poursuivre cette démarche en les impliquant dans la phase de réalisation de celui-ci. De ce fait, il est prévu, sous une forme encore à définir, de faire participer les jeunes qui le souhaiteraient à la construction du nouveau Skatepark communal. De plus, une charte sera définie dans but de rappeler les éléments de sécurité et d'utilisation à observer, de même que les dispositions liées aux bonnes relations avec le voisinage et le respect entre tous les utilisateurs du Skatepark.

## **Descriptif**

Au vu de ce qui précède, nous avons retenu le projet d'équipement suivant (voir annexe):

- Table avec curb (muret en béton) plat descente
- Table triangulaire
- Pyramide centrale
- Plan de courbe, côté talus
- Ledges (muret en pente), curbs et pad (petit perron) à weeling
- Plan incliné sur changement de niveau
- Courbe entre plan incliné sur changement de niveau
- Plan incliné avec courbe centrale, côté talus
- Surface au sol

## **Aspects financier**

### ***Coût du projet***

Le projet de Skatepark est une infrastructure publique qui s'apparente à une place de jeux destiné à toutes les personnes intéressées par la pratique des sports à roulettes. Dès lors, la Municipalité propose de financer la totalité de l'investissement tenant compte qu'il n'y aucune société locale organisée pour la pratique desdits sports. L'investissement se décompose de la manière suivante :

<i>Travaux de terrassement</i>	Chf	5'000.--
<i>Equipement du Skatepark</i>	Chf	144'000.--
Divers	Chf	1'000.--
<b>Total TTC</b>	<b>Chf</b>	<b>150'000.--</b>

## **Impact financier pour la Commune**

Charges financières sur l'investissement de Chf 150'000.-- amorti sur 5 ans et un taux d'intérêts de 2,7 % Annuité constante (de 2012-2016)	Chf 32'500.--
Dès 2017 – Coûts d'entretien annuel à la charge de la Commune	Chf 1'000.--

## **Argumentaire de la Municipalité**

Un Skatepark est une installation qui est devenue, au même titre qu'un terrain de football ou de basket, une offre sportive indispensable dans un but de contribuer au mieux à l'intégration de notre jeunesse dans la vie sociale. En effet, en l'absence de cette infrastructure, les jeunes auront tendance à utiliser les routes, les escaliers ou autres espaces publics mettant ainsi en danger leur propre sécurité, ainsi que celle des autres usagers.

Ainsi, en offrant aux jeunes un endroit adapté à leur activité favorite, nous pourrions offrir une alternative à l'utilisation de nos espaces publics par les trottinettes, BMX et autres engins à roulettes en concentrant ce type d'activités sur un site approprié. Ce lieu devrait redevenir un espace de rencontre, de partage et d'expression pour notre jeunesse qui pourra également y pratiquer une saine activité physique.

Finalement, et ce n'est peut-être pas le moindre des arguments, cela serait un bel aboutissement pour les jeunes qui ont participé à ce projet dès sa genèse de le voir se concrétiser.

## C O N C L U S I O N

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e :**

**-- d'autoriser la Municipalité**

-- à réaliser un Skatepark sur les terrains du Centre sportif des Champs de la Joux;

**-- d'accorder**

-- le crédit nécessaire de **Chf 150'000.--**; le compte No 9165.902 est ouvert au bilan à cet effet;

**-- de financer**

-- ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;

**-- d'amortir** cet investissement par le compte 170.3311 sur une période de 5 ans, la première fois en l'intégrant au budget 2012 (amortissement complémentaire).

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire :

F.THEVENAZ

M. STAFFONI

**Annexe :** - Plan de situation (projet)  
- Vue en 3D (projet)

**Délégué municipal : M. Philippe DUVOISIN, Municipal**

SKATEPARK Sainte-Croix, échelle 1/200, 12.01.2012.



